



Eurofil : tarif compétitif ou arnaque?

Par **nathaliekacza_old**, le **18/07/2007** à **13:20**

Je suis assurée en tout risque depuis 2 ans pour mon véhicule chez eurofil. facturation 2006 : 745 euros . facturation 2007 : 856 euros alors que mon contrat n'a pas changé, que mon coefficient de réduction a baissé et que je n'ai pas eu de sinistre. Etonnée de cette augmentation, j'étudie le marché en faisant une simulation sur un site internet (www.panoret.com), société empruntis. trois devis sont établis chez différents assureurs. Le meilleur tarifaire est ... chez eurofil : 576 euros! Eurofil ne reconnaissant visiblement pas ses clients, m'a envoyé un devis à ce tarif (à votre disposition, si besoin)! Les simulations demandent de nombreuses données permettant l'établissement d'un devis précis. Tous les critères saisis sont identiques à mon contrat actuel. rnJe suis en période de paiement de mon assurance.rn rnSuis je en droit de réclamer le montant annoncé par le devis pour régler ma facture? rnPar ailleurs, qu'est ce qui justifie d'une part, l'augmentation de 15 % de ma cotisation d'une année à l'autre , d'autre part la différence de 280 euros entre un devis réalisé ce jour et la cotisation facturée aux personnes déjà clientes? rnMerci par avance de vos éclaircissements.rnrnCordialement,

Par **parisi**, le **13/02/2009** à **17:39**

Bonjour,rnrnJ'ai une amie qui a également été victime d'Eurofil.rnIls ont accepté de l'assurer pour sa voiture et ont débité sa carte de crédit puis ils ont annulé sa souscription sans motif valable et sans la rembourser.rnCet assureur est un voleur. A éviter absolument. Plusieurs litiges en cours contre eux.rnrnBon courage.

Par **gloran**, le **13/02/2009** à **23:51**

Bonjour Nathalie,rnrnCa n'est pas parce que vous payez 876 euros une prestation, avec contrat valable, que Eurofil (ou toute autre entreprise) n'a pas le droit de proposer moins cher à de nouveaux clients. Ce procédé arrive tous les jours :rn- nouveaux abonnés mobile / internet choyés comme des émirs avec des offres alléchantes,rn- soldes ou promotions (j'ai récemment acheté un netbook à 249 euros, 1 mois après il était à 199 euros, c'est la vie).rn- etc etc etc.rnrnSeules solutions :rn- négocier à l'amiable : entreprise rarement couronnée de succès... sauf si vous n'avez pas de pénalité de résiliation dans votre contrat et donc que vous pouvez agiter la menace d'un départ à la concurrence,rn- résilier puis re-souscrire un nouveau contrat fondé sur les nouveaux tarifs.rnrnIl n'y a pas forcément arnaques. Il s'agit plutôt ici de politique tarifaire favorisant les nouveaux arrivants au détriment de la fidélisation. Regrettable, tout au plus.rnrnCordialement

Par **stephane**, le **03/10/2012** à **17:41**

EUROFIL assureur à banir 3 vehicules chez eux depuis 10 ans dans la même assurance, puis j'ai décidé de renégocier au bout du 3 véhicules ok option sans franchise offerte, quelques 1 ans, 3 sinistres 2 rayure portes donc peinture rien de grave et un emboutissage de ma carrosserie petit murier rien de dramatique, bref augmentation 457 à 675 euros en deux ans, oublie de la renégociation dans le déni total refuse de prendre en compte cette renégociation incapable d'avoir des preuves, et recommander résiliation de contrat. Sans explication.rnrnEurofile 10 ans chez eux et virer en même temps sa m'arrange ;-) pour voir ailleurs et pas par internet.rnrnDonc à fuir au plus vite.

Par **pat76**, le **03/10/2012** à **18:08**

BonsoirrrnrnEUROFIL: rn rnPDG monsieur Claude ZAOUATI. rnrnVous allez sur www.societe.com et vous tapez son nom vous verrez quelles sont les autres sociétés qu'il gère ou dont il est administrateur.rnrnIl aime les sociétés d'assurances.

Par **chaber**, le **04/10/2012** à **07:19**

[fluo]bonjour[/fluo]rnrnStéphane, un peu de politesse est de mise sur le forumrn[citation] un emboutissage de ma carrosserie petit murier rien de dramatique, bref augmentation 457 à 675 euros en deux ans[/citation]rnSans vouloir défendre cette Compagnie d'assurances, il faudrait reconsidérer l'augmentation de la cotisationrnrnL'accident que j'ai repris dans votre énumération entraîne un malus de 25% (relisez vos conditions générales rubrique bonus/malus) ce qui entraîne déjà une majoration de la primernrnJe ne connais pas les hausses que les assureurs ont appliqué, car elles diffèrent d'une société à l'autre.rnrnSi l'assureur ne veut pas renégocier la prime, il est toujours préférable de procéder soi-même à une résiliation.rnrnAvec un relevé d'information, faites des comparaisons tarifaires entre divers

assureurs avec les garanties que vous souhaitez.